



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 36253

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les mesures qu'il entend prendre au titre de la nécessaire formation des professeurs des école aux nouvelles technologies de l'information. Il souhaiterait notamment savoir, d'une part, quels sont les moyens qu'il consacre annuellement à l'apprentissage des professeurs des écoles et, d'autre part, s'il entend augmenter les moyens mis à leur disposition au cours des prochaines années.

Texte de la réponse

La formation continue des personnels enseignants du premier degré consacre, d'année en année, une part de plus en plus importante aux formations relatives à l'utilisation des technologies d'information et de communication dans l'enseignement. Elle permet d'accompagner la modernisation du service public d'éducation. En 1998-1999, la part de l'activité de formation consacrée aux TIC par rapport à l'ensemble de la formation représente en moyenne 13 % dans le premier degré. L'activité globale de formation continue correspond, pour la même année scolaire, à 1 000 000 de journées-stagiaires. Ces données sont confirmées par les informations relatives aux prévisions d'activité pour l'année scolaire en cours ; les disparités départementales sont liées à l'existence ou non d'un projet établi en partenariat avec les collectivités territoriales. Les objectifs poursuivis dans le cadre de ces formations sont de trois ordres : encourager, suivre l'équipement des écoles et les projets d'utilisation des TIC ; former les enseignants en leur permettant de lier réflexion pédagogique et savoir-faire pratique ; former les personnes-ressources pour enrichir le potentiel local et aider à une réflexion sur les enjeux de l'utilisation de ces technologies pour la construction des savoirs par les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36253

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5979

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3279